

Accroître la résilience au changement climatique en renforçant les capacités des institutions financières

Felix Stiegler Spécialiste du développement des systèmes financiers – *GFA CONSULTING GROUP*
Jonas Gödicke Economiste – *GFA CONSULTING GROUP*

20 février 2023



Le financement des mesures d'adaptation ne s'est pas encore largement développé. Parmi les freins à son essor, figurent par exemple l'insuffisante harmonisation des pratiques et de la terminologie, l'orientation des capitaux publics et privés vers l'atténuation du changement climatique plutôt que vers l'adaptation, mais aussi la complexité des obligations en matière de gestion des risques climatiques.

Si certaines difficultés sont spécifiques à des segments particuliers, du point de vue des institutions financières et des instances réglementaires et de tutelle, les principaux obstacles peuvent être regroupés en trois catégories. Tout d'abord, si elle progresse au sein des institutions financières, **la prise de conscience des risques climatiques ne s'est pas encore traduite dans les pratiques.** Il est en particulier nécessaire de mieux gérer les risques physiques liés au climat, d'améliorer l'accessibilité aux données relatives au risque climatique, et de répondre au besoin généralisé d'outils pertinents d'aide à la décision.

De plus, jusqu'à récemment, **les réglementations financières relatives aux obligations d'information et à la gestion du risque climatique sont restées en-deçà du niveau de transparence requis.** À quelques rares exceptions près, ni le financement de l'adaptation, ni la gestion des risques physiques liés au climat n'ont été placés par les régulateurs au cœur de leurs

priorités. De ce fait, il n'y a pas eu de contrôle adéquat de la conformité du secteur financier aux réglementations existantes. Outre l'absence de normes et d'outils de suivi harmonisés et robustes pour mesurer l'impact des projets d'adaptation en termes de résilience climatique, la publication d'informations et de reportings pertinents sur les risques climatiques reste insuffisante.

Enfin, de façon générale, **le marché considère les projets d'adaptation comme relevant du domaine des biens publics (secteur de l'eau, gestion des catastrophes naturelles, etc.)**. Sauf dans le cadre d'une démarche de financement mixte, il est réticent à investir, la rentabilité économique ne lui apparaissant pas de façon évidente. Il faudra du temps pour qu'il s'approprie les technologies innovantes en matière d'adaptation et de résilience, et donc pour que ces dernières deviennent commercialement viables. Dans ce contexte, **GFA soutient des institutions financières privées ou publiques et des organismes réglementaires pour les aider à appuyer le financement de l'adaptation**. GFA a créé à cet effet un département spécialisé dans le développement des systèmes financiers. Sa collaboration avec le Centre de compétences sur le climat de GFA et avec des unités techniques internes (Agriculture, Eau, Assainissement, etc.) permet de proposer des solutions bien adaptées à l'environnement du financement de l'adaptation climatique, très évolutif.

Renforcer l'implication des IFD dans l'adaptation climatique

Ainsi, dans le cadre de projets portés par des institutions financières de développement (IFD) dans le secteur financier, GFA a participé avec succès à plusieurs initiatives. **Pour lutter, en particulier, contre le sentiment d'une absence de rentabilité, le renforcement des capacités et la création de savoirs sont essentiels**. Il convient d'insister sur les succès et les avantages des initiatives d'adaptation climatique afin d'encourager l'origination. Cela veut dire aussi mettre l'accent sur l'importance de certains secteurs prioritaires en matière d'adaptation - l'eau, les infrastructures, le logement et la construction écologique, ou encore l'agriculture. Par l'accompagnement des IFD dans l'évaluation des technologies et des concepts sur lesquels reposent ces projets, mais aussi dans la mesure, le calcul et l'interprétation des impacts associés, il est possible d'améliorer en pratique la mise en œuvre de projets d'adaptation.

Au niveau des IFD, dans l'idéal, la gestion du risque climatique doit devenir un processus central, s'appliquant à l'ensemble de leurs activités.

S'il existe aujourd'hui un consensus de plus en plus large sur la définition des différents risques climatiques (risques physiques, de transition ou de passif, par exemple), leur interprétation pour amener à la prise de décisions financières nécessite une expertise que l'on ne rencontre pas assez fréquemment dans les agences de réglementation financière ou au sein des IFD. De ce fait, il faut accompagner les régulateurs (et notamment les banques centrales) dans l'internalisation des orientations prises en matière de taxonomies, de reporting et de transparence de l'information, afin de pouvoir transposer ces dernières dans la législation des États. L'application de ces réglementations doit s'appuyer sur des outils de suivi quantitatif et qualitatif. **En améliorant les compétences et la démarche des autorités de tutelle en matière d'analyse des scénarios climatiques et de gestion globale des données liées au climat, il sera possible de renforcer leur capacité future à paramétrer l'environnement réglementaire**. Au niveau des IFD, dans l'idéal, la gestion du risque climatique doit devenir un processus central, s'appliquant à l'ensemble de leurs activités. Cela veut dire que les IFD devront disposer, en matière de risque climatique, d'une expertise adaptée et intégrée à leurs principales fonctions, notamment le crédit, la gestion des risques, la gestion de portefeuilles et l'investissement.

GFA accompagne aussi les IFD dans le développement d'instruments verts destinés à financer

l'adaptation, comme les « obligations vertes » ou les « crédits verts ». Ces produits peuvent amener de grandes quantités de capitaux privés et publics vers des activités d'adaptation économiquement viables. Grâce à eux, les investisseurs peuvent financer l'adaptation des entreprises, notamment les investissements dans une agriculture ou une sylviculture durable et résiliente, ou encore dans la résilience des approvisionnements en eau. **La liste des produits financiers adaptés ne doit en aucun cas se limiter aux obligations vertes ou au crédit : elle peut tout aussi bien s'étendre à des fonds d'investissement ou à des plateformes de crowdfunding.** Le développement de tous ces produits doit suivre un processus éprouvé, incluant une étude de marché, la détermination des prérequis, l'évaluation du cadre juridique et réglementaire, et la conception financière du produit lui-même. À cela s'ajoutent les dispositifs opérationnels, les instructions de cadrage, les processus d'information et de reporting, ainsi que la supervision.

© 2023 - Secteur privé & Développement